

# Crèche parentale



la Balancelle

**Accueil des enfants  
de 2 mois et demi à 6 ans**



## Multi Accueil

20 enfants sont accueillis  
en accueil régulier  
ou occasionnel

**Accueil de 7h30 à 18h30**  
**(possibilité de demi-journée**  
**avec ou sans repas).**

Des espaces d'accueil  
appropriés  
pour les bébés et pour les  
grands.

Un accueil respectueux du  
rythme de chacun,  
favorisant l'autonomie du  
tout petit :

par la motricité libre,  
l'aménagement de l'espace,

Pour les plus grands :  
des activités d'éveil, sorties,  
adaptations à l'école.

## Crèche Familiale

8 enfants sont accueillis en  
accueil régulier

**Les enfants sont**  
**accueillis au domicile**  
**d'une assistante**  
**maternelle agréée.**

2 assistantes maternelles  
travaillent pour la Balancelle.  
Priorité aux horaires d'accueil  
atypiques

(entre 6h et 21h) et aux bébés.  
Accueil individualisé chez  
l'assistante maternelle,  
proposition d'activités d'éveil.

Les enfants ont des temps  
collectifs  
tous les mercredis dans l'une  
des structures collectives.

## Jardin d'Enfants Educatif

15 enfants sont accueillis en  
accueil régulier  
Destiné aux enfants de 2 à  
6 ans

**Accueil de 7h30 à 18h30**  
**(possibilité de demi-journée**  
**avec ou sans repas).**

Des activités sont proposées

- Activités d'éveil,
- Liens plus privilégiés avec  
la résidence autonomie,
- Liens avec les écoles,
- Sorties (médiathèque,  
ludothèque et sorties  
occasionnelles.

**Ce sont des lieux d'éveil, de socialisation et de découvertes. Pour les parents, c'est un moyen de concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale.**

# Le mot des parents du bureau

La Balancelle est une association à gestion parentale, son fonctionnement est assuré grâce à un Conseil d'Administration et un bureau de parents bénévoles qui décident des orientations courantes, gèrent le personnel, le budget. Les parents sont l'employeur.

Afin d'accueillir nos enfants avec un nombre suffisant d'adultes, la présence des parents (avec les professionnelles) 1½ journée toutes les 3 semaines auprès des enfants est obligatoire au Multi-Accueil ou au Jardin d'Enfants Éducatif. C'est ce qu'on appelle une permanence.

En permanence, on ne garde pas son enfant au sein de la crèche, on s'occupe de tous les enfants...

Les courses sont également assurées par les parents dont l'enfant est gardé au moins 2 jours ½ par semaine.

L'association offre aussi de multiples possibilités de participer à la vie de la Balancelle pour le bonheur des petits et des grands : Accompagnements aux spectacles, sorties (pompiers, boulangerie...), commissions (bricolage, spectacle...), réunions à thème, café des parents (diversifications alimentaires, les morsures, la pudeur, le sommeil, la fratrie, les jeux...). Sans la participation des parents, la Balancelle ne peut exister, se développer.

**On travaille ensemble, chacun avec notre disponibilité, notre savoir-faire et notre talent.**

## Pratique



Place des Remparts  
Immeuble le Gratiem  
38430 MOIRANS

<https://sites.google.com/site/crechebalancelle>

E-Mail : [labalancelle@orange.fr](mailto:labalancelle@orange.fr)

